



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 28/07/2020

Reçu en préfecture le 28/07/2020

Affiché le 28/07/2020

ID : 083-218300036-20200721-DCM2020_069-DE



Délibération N° 2020-069

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le vingt et un juillet, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Roger MALAMAIRE, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Christian CHILLI.

Excusés : Raymond BORIO représenté par Hugues MARTIN,
Nathalie FORESTIER représentée par Aude ABIME,
Claire CANDELA représentée par Carmen FERNAGUT.

Absent : Fabien MICHEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15
Pour : 14

Nombre de membres présents : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Nombre de Suffrages exprimés : 14

ATTRIBUTION ET VERSEMENT DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2020

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2020-032 du 16 juin 2020, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 14 600€.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal deux dossiers de demande de subvention complémentaire pour l'année 2020.

Monsieur le Maire propose d'attribuer et de verser une subvention complémentaire aux associations suivantes :

COMPTE	ORGANISMES	MONTANT 2020
6574	COMITE AMPUS FESTIVITES	4 200.00 €
6574	AERIA	1 000.00 €
	TOTAL	5 200.00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré :

- DECIDE d'attribuer et de verser une subvention complémentaire aux associations pour une somme totale de 5 200.00€, répartie comme indiqué ci-dessus ;
- PRECISE que les crédits seront ouverts en décision modificative n° 1 du budget de la commune exercice 2020 ;
- HABILITE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire : Hugues MARTIN

Délibération du Conseil Municipal d'Ampus N° 2020-069
(VAR)